

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 92**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale à la création de 36 logements à Châteaurenard par 13 Habitat

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 58**

## **RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget une enveloppe de 6 500 000 € chapitre 204, fonction 72, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux engagés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat ». Cette enveloppe a été complétée en DM1 2016 pour un montant de 3 000 000 € la portant à un total de 9 500 000 €

Le détail de cette intervention départementale vous est présenté en annexe I.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

## **PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE**

L'OPH « 13 Habitat » domicilié 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04 projette la réalisation de 36 logements à Châteaurenard dont 24 PLUS et 12 PLAI.

La subvention demandée s'élève à 810 000 € sur un coût prévisionnel TTC de 5 400 000 €

Le détail de ce projet vous est présenté en annexes I et II.

## **CONSEQUENCES FINANCIERES**

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16019	1012735	13 Habitat réhabilitation et construction	204-72-2041783	2016-16019L	810 000 €
<b>TOTAL A ENGAGER :</b>					<b>810 000 €</b>

## **PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE**

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 810 000 € destinée à accompagner la réalisation de 36 logements à Châteaurenard sur un coût prévisionnel global TTC de 5 400 000 €;

- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-16019L	1012735	13 Habitat réhabilitation et construction	810 000 €
TOTAL A ENGAGER :			810 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-16019L rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 2041783, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL